



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2025

PRESENTS : BERRICHILLO William, BRESSANELLI Gaëlle, MARTINS David, MORCEAU Michèle, DELOMME Christian, MARTINI Dominique, LOUREIRO Anne, GRAZIANI Christine, FAVRE Patrick, DUPERRIER Joëlle, CLOUP Philippe, JACQUIN Thierry, FERREIRA Gaëlle, FISCHER Catherine, PASSIER Alain, GAY Simon

POUVOIRS : DUPERRIER Joëlle à Gaëlle Ferreira

ABSENTS : MASSON Dominique, LUTJENS Élise, CORDIN Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique MARTINI

Début : 20h35

Précision de M. le Maire :

Les points 5 et 6 du budget (approbation du compte financier unique 2024 et affectation du résultat 2024 – budget communal) sont retirés de la séance car les documents n'ont pas été renvoyés par la Trésorerie. Ils seront donc votés lors du prochain Conseil Municipal.

I. CRÉATION D'UN CITY-PARC : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2025

Demande qui doit être faite avant le 9 février.

Des devis ont été faits, de manière à avancer sur le projet

En parallèle, le skate-park actuellement au Bidon pourrait être déplacé à la salle polyvalente, en répondant aux nouvelles normes.

Il y a un important travail d'installation du terrain, avec un coût important (dans les 80 000 €).

Budget total :

Demande DETR à 30% du budget total de 169 728 € HT

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

II. CRÉATION D'UN CITY-PARC : DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'AGENCE DU SPORT

Demande à 50% du budget

La commission ne rendra pas son avis avant septembre.

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

III. SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Maurice Montcouronne tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte en faisant un don de 1550 €.

Cette somme sera versée sur le compte du SGC de DOURDAN au titre du fonds de concours ouvert par le ministère de l'Intérieur en précisant la mention « Aide_Mayotte » sur le libellé du virement.

- ⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour soutenir la population de Mayotte en faisant un don de 1550 €.

IV. AUTORISATION DE TITRER DES FRAIS D'HUISSIER DANS LE CADRE D'UN DOSSIER D'URBANISME

Un pétitionnaire a réalisé des travaux dans le cadre d'un permis de construire et d'une déclaration préalable de travaux qui ne sont pas conformes aux règles du PLU de la commune. Ces dossiers ont été depuis annulés.

Il convient dès lors de faire constater ces infractions en faisant appel à un huissier.

Le budget communal devra supporter cette dépense. Il est donc demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le remboursement de cette dépense en titrant le pétitionnaire.

- ⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour requérir au service d'un huissier et demande que la dépense résultant de cette action soit récupérée en titrant le pétitionnaire après avoir mandaté la facture correspondant au rapport de l'huissier.

V. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Report au prochain Conseil Municipal

VI. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – BUDGET COMMUNAL

Report au prochain Conseil Municipal

Fin du Conseil Municipal : 20h55